

Il faut soutenir les collectivités dans leurs démarches numériques »

Administration

Posté le 10/04/17 par Rédaction Weka

Administration et décisions territoriales – Direction Générale



Crédit Photo Alexis Boudard : SGMAP/MCOM

Entretien avec **Alexis Boudard**, directeur du Programme de Développement concerté de l'Administration numérique territoriale (DcANT), Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

En peu de temps, les services en ligne ont été fortement développés dans les collectivités territoriales. Le [programme DcANT](#) vise à faire converger les stratégies de l'État et des collectivités en faveur de la transformation numérique de l'action publique.

WEKA : Quelle est la situation actuelle du passage à l'administration numérique dans les collectivités territoriales ?

Alexis Boudard : La situation des collectivités territoriales en matière d'administration numérique est extrêmement diverse. L'étendue du périmètre de la dématérialisation « réglementaire » correspondant notamment aux fonctions support est aujourd'hui conséquente (marchés publics, télétransmission des actes, finances...). Un fort développement des services en ligne peut également être constaté. Au-delà de cette vision classique de l'[administration numérique](#), les méthodologies nouvelles et démarches innovantes se multiplient autour du numérique dans la sphère locale.

WEKA : D'où vient le programme DcANT ?

Alexis Boudard : En 2011, État et collectivités territoriales **décident de la création d'une Instance Nationale Partenariale [INP]** dédiée au développement des échanges numériques entre les services de l'État et le secteur public local. Progressivement entrée dans une logique plus opérationnelle, la construction partagée d'un programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale, intitulé « DcANT », a été engagée. En octobre 2015, après un an de concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales et les ministères, le programme est officiellement lancé.

WEKA : En quoi consiste-t-il ?

Alexis Boudard : Ce programme comprend initialement **dix recommandations structurées** autour de quatre axes :

- l'efficacité des relations inter-administratives,
- l'unification et simplification de la relation des administrations avec leurs usagers,
- la simplification et sécurisation de l'administration de la preuve et gestion du patrimoine immatériel,
- le développement de l'écosystème numérique des territoires.

Son objectif, dans une logique de mutualisation des initiatives, est de **faire converger la stratégie de l'État en faveur de la transformation numérique et les stratégies des collectivités territoriales en faveur de la transformation numérique de l'action publique.**

WEKA : Quelle aide concrète pouvez-vous apporter aux collectivités ?

Alexis Boudard : Le programme DcANT s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à travers la réalisation d'actions ou de dispositifs de sensibilisation, de préfiguration ou encore d'expérimentation visant à aider et soutenir les collectivités dans leurs démarches numériques. À titre illustratif, nous avons conduit, en partenariat avec le **CNFPT**, cinq matinées d'information sur l'administration numérique territoriale en capitalisant sur des retours d'expérience de collectivités territoriales. Par ailleurs, le programme DcANT joue également un rôle de veille et d'information prépondérant auprès des collectivités en assurant des présentations des projets, et notamment à dimension réglementaire, directement aux collectivités au cours de son instance de réunion mensuelle [INP].

WEKA : Simplification et mutualisation : rien n'est possible si ces deux conditions ne sont pas remplies ?

Alexis Boudard : En effet. Les retours d'expérience de collectivités territoriales dans le domaine de l'administration numérique illustrent fréquemment le besoin et la nécessité **de partager les bonnes pratiques**, de contribuer à différentes communautés professionnelles. La mutualisation sous toutes ses formes peut être un levier pour la transformation numérique de l'action publique.